ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance par semestre; dix piastres pour la feuille [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par [illegible], payables d'avance pour toute l'année, [illegible] ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible] avant que les comptes arriérés ne soient [illegible]. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENTS pour l'année aux annonces.—Le arts et personnes tenant magasins de détail, $80; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres sociétés publiques, $80, les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DEDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encans, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui seront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes faites par autorité de justice, ventes de plantations, [illegible], esclaves marrons, animaux épaves ou [illegible] &c. &c., leur seront portées en compte séparé aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette insertion.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera insérée à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou [illegible] répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de leurs annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics, ou autres annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus [illegible], les appartements sont beaux et bien divisés.
S DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison avec cuisine et maison, située no 68 rue Royale [illegible] Bienville; le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shérif.
FRED. BUISSON, shérif.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à
H C CAMMACK & Co.

A LOUER
Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no [illegible] Levée, second porte après la rue Bienville [illegible] sera donnée immédiatement, et s'il est [illegible], le locataire aura le privilège de le louer [illegible] autre année, aux mêmes conditions que les [illegible]. S'adresser sur les lieux, à M. A. [illegible] ou à
ROBERT LAYTON,
No. 33. Vieille Levée.

Demande de Propriété—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le carré de la ville, et qui désireraient les vendre à prix raisonnables, trouveront avec facilité [illegible] en s'adressant à
BERNARD DE SANTOS, courtier.
Rue Remparts, entre St. Philippe et Dumaine, vis à vis [illegible]. 29 mai—3p

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti.
E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER ou à prendre à bail, une maison très commode pour une famille, située sur la route du bayou, à une petite distance [illegible] des Remparts, contenant 9 appartements [illegible] et il y a sur les lieux un très beau jardin. S'adresser pour les conditions à
M. MAHER, 16 rue Poydras.

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal, les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un bon locataire, ou vendra à raisonnable. S'adresser pour renseigne
ROBINSON & Co.
rue du Camp, no 45

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 28, rue du Camp. S'adresser sur [illegible]
JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendrait quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21.

AVIS.
L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) [illegible] tenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, de [illegible] Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge, c'est [illegible] dire que l'Hôtel sera très bien tenu et que les conditions seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à [illegible].
J. K. HAMILTON.

A LOUER, un magasin rue Bourbon entre St Louis et Conti, s'adresser à
R BRUGIER.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle Orléans 2 juin 1837.
UNE réunion des actionnaires de cette institution aura lieu à la maison de la banque, rue du Canal, conformément à la section 10me de la charte originale, le 15 du courant, à midi, pour entendre connaissance de la situation des affaires, qui leur sera soumise par la direction.
Par ordre de la Direction.
JOHN NICHOLSON, Caissier.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 du [illegible] au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, [illegible] Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. [illegible] et La Duvigneaud.
Par ordre des commissaires.
DUVIGNEAUD, secrétaire.

[illegible] DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS. Il a été arrêté par la direction, que le payement des actions se ferait comme suit: Un tiers comptant, et pour la balance les actionnaires donneront leurs billets pour un vingtième [illegible] payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.
Par ordre de la direction.
J. B. S. ST AMAND, Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et des Bains.
EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés,) à dater du 15 de ce mois, depuis 9 du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de [illegible] directeurs.
Par ordre de la direction,
J. B. S. ST. AMAND, Secr. pro tem.
10 mars

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque [illegible] commerce. 3 nov

BAS—Un bel assortiment de bas de coton Allemands, chausse tes bleues et blanches, en débarquement du navire Hogarth venant du Havre, à vendre par
HUGO & C. GILDEMEESTER, rue Bienville no 45.

ON demande des espèces.
ROBINSON & Co., rue du Camp no 45.

SOUVERAINS—600 souverains, à vendre par
ROBINSON & Co., rue du Camp no 45

TOILE à sacs—300 pièces de toile allemande pour sacs, 42 pouces de large, imitant celle du Kentucky, en magasin, à vendre par
EASTMAN & BROTHERS, 30 V Levée.

LIQUEURS—70 barils vieux Whiskey de Monongahela; 14 do eau de vie de Peche, 1 pipe genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par
P H GALLWEY, no 31 rue de la Commune.

VIN—2 pipes et 88 caisses vin des Indes Occidentales, d'une douzaine chaque; 16 dame-jeannes [illegible] de [illegible] champagne des marques [illegible] Lancers et Jolly, en magasin et à vendre par
P H GALLWEY, no 31 rue de la Commune.

SUCRE—47 boucauds, en magasin et à vendre par
P H GALLWEY, no 31 rue de la Commune.

CHANGEMENT—C. W. A. Voigt & Co., ont transporté leur magasin de meubles au no 45 rue Royale, entre Bienville et Douane. 5 juin

BILLETS de la Banque des Etats Unis, à vendre [illegible] sommes convenables aux demandeurs. S'adresser à
ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.

BILLETS des banques d'Alabama, Mississipi, Tennessee et tous autres billets qui n'ont pas cours achetés et se vendent par
ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

ACTIONS de la Banque des Citoyens—65 actions de la Banque des Citoyens, à vendre par
ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.

LES soussignés offrent à vendre par l'Anne-Louise venant de Bordeaux: 3 caisses fruits au sirop; 25 [illegible] en demi barriques, 600 bouteilles aux goûts [illegible] Boulée.
LATASTE & BRULATOUR, 16 St. Louis.

PORC—160 barils consistant en prime, plats-côtés, épaules, à vendre par
G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

SUCRE en boucauds, de première qualité, à vendre par
G. DORSEY, 44 Nlle Levée.

FARINE—600 barils farine superfine, de la marque de Baker, à vendre par
G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

GRAISSE—600 barillets à vendre par
G. DORSEY, 41 Nlle Levée.

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire l'Anne Louise, venant de Bordeaux,
21 tonneaux Vin rouge, bon ordinaire.
1200 caisses Vin de de de 12 bouteilles.
100 do de de de 24 1/2 bouteill.
47 Articles d'Objets en osier, tels que Corbeilles, Paniers à salade, Corbeilles à ouvrage, &c.
1000 Balais.
M. LAUDUMIEY,
Rue de la Nouvelle-Levée, entre Conti et Bienville.

WHISKEY—65 barils vieux Whiskey de Monongahela, à vendre par
ROBERT H. WHITE, rue Gravier no. 34.

MAQUEREAUX—300 barils maquereaux no 3 en débarquement du brick Sparta, à vendre par
ROBERT H WHITE, rue Gravier no 34.

SAINDOUX—600 barillets de saindoux en feuilles en débarquement du bateau à vapeur [illegible], à vendre par
G. DORSEY, rue de la Nlle Levée no 44

SANGSUES—En débarquement de l'Anne-Louise, plusieurs milliers sangsues de choix, à vendre [illegible] en gros et en détail, à la pharmacie de
A. A. PEYCHAUD, Rue Royale, No. 123.

Ventes à l'Encan.

Vente de propriétés foncières situées dans la 1re municipalité.
PAR TOBY & GARDEL.

IL sera vendu lundi le 19 du courant, à midi, dans la [illegible], à la [illegible] Bourse, en cette ville, [illegible] des rues de Chartres et St. Louis, les immeubles ci-après décrites, situées dans la première municipalité, et environ 400 actions de la Banque de [illegible] de la Louisiane, savoir:

1. Un magasin en briques et à trois étages, portant le no 58, rue de Chartres, entre les rues de la Douane et Bienville, maintenant occupé par Messrs. Godman & Levy, comme magasin de marchandises sèches, loué à bail jusqu'au 1er. novembre 1838 à raison de $2000 par an et sera vendu sujet audit bail.

2. Un magasin en briques et à trois étages, contigu au précédent, situé rue de Chartres, portant le no 56, maintenant occupé par MM. [illegible] & [illegible] comme magasin de [illegible] loué à bail jusqu'au premier novembre prochain, à raison de $1400 par an, et vendu sujet audit bail.

3. Une maison de résidence avec magasin audessous située rue Bienville entre les rues de Chartres et Royale, l'étage supérieur servant de résidence est occupée par M. James Currell et est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1838, à raison de $1200 par an, et le magasin est occupé par M. Emile Sainet à raison de $600 par an. Cette maison a été bâtie par M. Thomas Toby, a été parfaitement soignée et est dans ce moment dans le meilleur état. Elle est construite sur un terrain mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

4. Deux magasins en briques et à 4 étages, situés rue Bienville entre les rues de Chartres et Royale, contigus à la propriété ci-dessus décrite, et portant les nos 53 et 55. Ces deux bâtisses sont construites sur deux lots de terre mesurant chacun vingt-cinq pieds sept pouces de face à la Bienville sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces. Les magasins ont chacun cent pieds de profondeur, avec un hangard bâti dans la profondeur de chaque lot; le tout a été solidement construit avec les meilleurs matériaux et soigneusement fini.

5. Un autre magasin en briques et à quatre étages, contigu au précédent situé rue Bienville et portant le no 57 et maintenant occupé par M. Wm Kenyan. Ce magasin a aussi cent pieds de profondeur et est bâti de la même manière que ceux ci-dessus décrits.

6. Diverses bâtisses en briques formant l'encoignure des rues Ursulines, de la Levée et de la rue Gallatin. Ces bâtisses se composent de 14 magasins tous loué de 30 à 60 piastres par mois chacun, et donnent ensemble un revenu de 6120 piastres par an. La démolition projetée de la machine hydraulique de la ville et la continuation du marché aux légumes jusqu'à la rue des Ursulines en face de ces magasins doivent nécessairement en augmenter considérablement la valeur.

7. Environ 400 actions de la Banque de l'Union; les acquéreurs de ces actions devront en recevoir le transfert dans un délai de trente jours après la vente, faute de quoi elles seront vendues à leur folle enchère.

Termes de crédit.—6, 12 et 18 mois avec intérêts à raison de 8 pour cent par an, le tout payable en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque sur les propriétés.

Dans le cas où un acquéreur négligerait ou refuserait de se conformer aux conditions de la vente pour le 30 de ce mois, pour où les propriétés seront livrées, les comptes de loyer, réglés et les beaux transférés, les vendeurs se réservent le droit de faire effectuer, après en avoir donné avis au public pendant trois jours, une nouvelle vente aux frais et risques du dit acquéreur.

L'acquéreur de la maison de résidence située rue Bienville devra, pour partie du paiement du prix de la vente, se mettre au lieu et place du vendeur et assumer le paiement d'un billet de la somme de $6633 33, dû le 1er au 4 décembre 1837, et d'un autre billet de $6633 34, dû le 1er au 4 décembre 1838; tous deux portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à compter de la vente. L'intérêt qui sera dû au jour de la vente devra être déduit du montant de l'adjudication.

L'acquéreur des deux magasins contigus à cette maison, lesquels magasins seront vendus ensemble, devra, pour partie de paiement du prix, se mettre au lieu et place du vendeur et assumer le paiement d'un billet de la somme $6666 67, dû le 26,29 novembre 1837, et d'un autre billet de même somme de $6666 67, dû le 26,29 novembre 1838, tous deux portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter de la date. L'intérêt dû sur ces billets au jour de la vente devra être déduit du montant de l'adjudication.

Les bâtisses composant 14 magasins auprès du Marché aux Légumes seront vendues sujettes à une rente en faveur de la Corporation de cette ville, de $957 21/100, payables tous les six mois en juillet et janvier de chaque année, pendant 20 ans à compter du 26 janvier dernier, et dont le capital est payable au terme aux mentionné de 20 ans.—Cette rente est payée jusqu'au 26 juillet prochain.

Les actions de la banque de l'Union seront vendues payables dans six mois en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix Grima, notaire. 8 juin

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.
IL sera vendu jeudi 22 juin 1837, à 10 heures précises du matin, dans le magasin No 19 rue St Louis entre Levée et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et à la requête de Victor Rouinage et A. O Dubigg syndics des créanciers de C. Castagné et de Castagné frères:
Le fond de magasin des dits Castagné frères consistant en:
Vins en barriques et en caisses assortis, Eau-de-vie, Liqueurs, Fruits conservés et Salaisons, Sardines à l'huile, Saucissons, Huile d'olives, Graisse, Beurre, Amandes, Truffes conservées, Sucre raffiné et du pays, Bouchons, Bouteilles, Anisette, Cerises à l'eau de vie, Vinaigre, Vin de champagne, Kirsh-wasser, Absinthe, &c.
Conditions. — Au dessus de $200 2 mois; au dessus de $500 3 mois; au dessus de $1000 4 mois de crédit, payable en billets endossés à la satisfaction des syndics.
Les frais de livraison à la charge des acheteurs.
10 juin—11

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi, 15 juillet, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour cette ville et paroisse en date du 8 juin 1837, les esclaves ci-après nommés et décrits dépendant de la succession de feu dame Marie Marthe de Macarty, décédée veuve François Robert Gautier de Montreuil, savoir:
1. Carlos, mulâtre âgé de 45 ans.
2. Narcisse, mulâtre âgé de 43 ans, charretier et bon sujet.
3. Robert, griffe, âgé de 25 ans, très bon cuisinier, cocher, s'étant assez à il y a 5 ans.
4. Julia, négresse, âgée de 30 ans et son enfant Célestine, âgée de 4 ans; Julia est parfaite cuisinière et un peu blanchisseuse.
5. Angèle, mulâtresse, âgée de 32 ans, et ses trois enfans, Marie, mulâtresse de 7 ans; Joséphine de quatre ans et Celina de 20 mois; Angèle est cuisinière, parfaite blanchisseuse, repasseuse, plisseuse, excellente domestique de maison.
6. Angela, mulâtresse, âgée de 17 ans, très bonne domestique de maison et couturière, fille d'Angèle.
7. Edmond, mulâtre, âgé de 12 ans, domestique de maison, fils d'Angèle.
8. Jeanne, négresse, âgée de 20 ans et Pierre, son fils de 18 mois: 1 anne est domestique de maison.
9. Adèle, griffonne de 20 ans, parfaite domestique de maison, couturière, blanchisseuse et repasseuse.
Les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions.—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et hypothéqués jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public aux frais des acquéreurs.
10 juin—6

PAR H J DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, portant la date du 6 de juin courant, j'exposerai en vente au plus offrant et dernier enchérisseur, lundi, 26 juin à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de H B Pontoue, décédé:
L'Esclave ISAAC. Conditions: Douze mois de crédit, l'acheteur devra donner des bonnes sécurités à la satisfaction de la cour et de l'exécuteur testamentaire de ladite succession. Pontoue, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'il arrivait que l'acheteur ne [illegible] payât ou fît payer le montant qu'à volonté, ainsi que les frais, il aurait droit en se conformant à toutes les formalités légales, de recouvrer sa liberté. 9 j—4,2ps

PAR BACH ET CALHOUN.
LUNDI 3 juillet 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues des Chartres et St.-Louis, en vertu et pour obéir à un ordre de vente de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 mai 1837, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Barbara Ebgarten, décédée femme de Jean-Michel Pislingmayer. — Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, dans le triangle formé par les rues Félicité, St. James, et St Jean Baptiste, et désigné sous le No. 4, dans l'Ilet No. 20, ayant, mesure française, 60 pieds de face sur la rue St. James, et 145 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 1, 2, 3. 108 pieds 7 pouces de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot No 5, et 70 pieds 5 pouces sur la ligne divisant le faubourg Annonciation, et celui des Religieuses, (comme sur le plan qui sera exposé le jour de la vente); ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur le dit lot.
Conditions de la vente, quart comptant, et la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente pardevant Joseph B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 mai

BUREAU DE L'AVOCAT DU DISTRICT DES ETATS UNIS.
Nouvelle Orléans, 1 juin 1837.
LES personnes ayant des bons pour droits échus et non payés le 28 mai, sont requises de se présenter à ce bureau sans délai, et en faire le paiement; et ceux qui désireront une prolongation de tems, sont informés que le soussigné est prêt à recevoir leur demande.
P R LAWRENCE,
Avocat des Etats Unis pour le District Oriental de la Louisiane. 1 juin—9

TRAITES sur Bordeaux, à vendre par
J. ROBERT & Co, 47, Bienville.
8 juin—3

SAINDOUX—7000 barillets saindoux en feuilles premier choix et en bon état, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG, rue du Commerce no. 17
6 juin

ON a besoin d'une bonne Nourrice.—Une saine entant aurait la préférence.—S'adresser de suite au bureau de l'Abeille. 27 mai

SEL—Gros et fin de Liverpool, en débarquement des navires Citizen et St Marks, à vendre par
J. ROBERT & Co., rue Bienville no 47.
4 mai

CHARRETTE, DRAY—Charrettes pour briques, ou pierres de bois, de légères, charrettes à banc, roues de différent grandeurs, brouettes, pour terre bois, le tout des fabriques de Philadelphie, constamment en mains, à vendre par
I. N. MAYNARD, rue de Poydras no 35.
2 mai—30

GOUDRON en barriques—Un lot de goudron en barillets de 5 et 10 galons en bon ordre à vendre par
W. E. & R. MURPHY, 136, vieux Bassin.
1er mai

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville d'Hampton, Texas pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont bâti un grand magasin, et qu'ils se sont prêts à exécuter toutes les affaires qui pourront leur être confiées. Pour les renseignemens, chez
JAMES REED & Co.,
THOS. TOBY & Brothers,
TURNER & WOODRUFF
30 mars—30p

LES soussignés ayant loué à bail pour plusieurs années le chemin à coulisse de Carrollton, informent le public qu'ils ne sont responsables de tous les contrats et obligations faits pour le dit chemin à coulisse depuis le 1er Janvier dernier. Tous les comptes à partir de cette époque doivent être présentés au Bureau des soussignés, à Carrollton ou à la maison des chars à la Nouvelle-Orléans.
Ils préviennent également le public qu'ils ne répondront d'aucunes dettes contractées en leur nom, sans un ordre écrit par eux.
30 mars
HARPER & MERRICK.

AVIS—Les soussignés ayant disposé de leurs marchandises, en faveur de Mr Thomas Evans, préviennent tous ceux qui leur doivent, de régler leurs comptes, et ceux qui ont des réclamations à faire, de venir pour être soldés. Leur comptoir sera pour le moment, rue de Chartres no. 10.
3 juin
J. EVANS & CO.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE NICOLET—Vente par le régistre des testamens, mercredi, le vingt et un juin, mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis. En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 7 juin 1837. J'exposerai en vente publique à l'encan à l'effet d'effectuer un partage entre F Ganahl et Co. et la succession de Théodore Nicolet décédé, le navire Gloucester, construit à Gloucester dans l'Etat de Massachusett dans l'année 1832: il a deux ponts trois mâts, et mesure cent sept pieds six pouces de long, sur une largeur de trente pieds trois pouces, il mesure trois cent trente huit tonneaux et 45,95, un poupe carré, quarrés sans gallerie, et a une poulaine. Ce navire est vendu avec tout ses agrès, appareaux et ameublement tel qu'il se trouve maintenant mouillé au dessous du Rail Road.
Conditions de la vente: un tiers comptant, et les deux tiers restant à douze mois de crédit pour un billet tiré et endossé à satisfaction et avec hypothèque spéciale qui sera endossé sur ces régistres jusqu'au parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
10 juin—11

SUCCESSION DE MAURIME.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mercredi le cinq juillet mil huit cent trente-sept, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 17 avril 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Jean E. Maurime, décédé, l'esclave et les propriétés foncières ci-après décrits, savoir:
1o. Un nègre esclave nommé NED, âgé d'environ 40 ans.
2o. Deux terrains situés au faubourg Franklin près cette ville, désignés par les numéros 13 et 14 de l'îlet No. 140 sur un plan particulier du dit îlet dressé par Louis Bringer, arpenteur général de cet Etat, le 25 juin mil huit cent trente six, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville, le dit terrain No. 13 ayant trente pieds de face à la rue des Arts, entre les rues de la Force et de la Vertu, sur 154 pieds 6 pouces 3 huitièmes de profondeur et le dit terrain no 14 formant encoignure, et mesure 30 pieds 10 pouces 7 huitièmes de face à la rue de la Vertu, sur 114 pieds dix pouces trois huitièmes de profondeur et face à la rue des Arts, tout mesure anglaise.
Conditions de la vente. Pour l'esclave un quart comptant et la balance à 4 et huit mois de crédit, et les propriétés foncières à un crédit d'un, deux et trois ans, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
1 juin
N. B. Les actes de vente se passeront pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE BURK.—Vente par le Régistre des testamens.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 mai 1837, il sera, pour compte de la succession de feu Joseph Burk, le samedi premier juillet 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, les esclaves ci-après décrits, savoir:
1. Un Nègre nommé Moses Watkins, arrimeur d'environ 25 ans.
2. Un Nègre nommé William, arrimeur, d'environ 26 ans.
Conditions de la vente: 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des testamens.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant W. Y. Lewis, notaire public.
29 mai

SUCCESSION de Wogan—Vente par le régistre des testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 mai 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, mercredi, 28 juin 1837, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu John Wogan, les esclaves suivants, savoir:
WATT, nègre américain, depuis longtemps dans le pays, âgé d'environ trente deux ans, nègre de chaume, bon sujet.
JOE, âgé de trente cinq ans, nègre américain, bon sujet, bon à tout.
LOUIS, nègre américain, âgé de trente huit ans, environ bon tonnelier et piocheur.
FREDERICK nègre âgé de trente trois ans, palfrenier et bon à tout.
TOM, nègre américain, âgé d'environ vingt-huit ans, bon sujet, bon à tout.
Et ANTHONY, griffe, âgé d'environ vingt huit ans, bon à tout.
CONDITIONS DE LA VENTE—Les dits esclaves payables en deux égaux en 1 et [illegible] janvier 1838 et en tout janvier 1839, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, avec la condition qu'en cas de non paiement à leur échéance, lesdits billets porteront un intérêt à dix pour cent l'an; cette clause néanmoins ne pourra être interprétée de manière à accorder aux acquéreurs de plus longs termes que ceux ci-dessus stipulés.
W. F. C. DUPLESSIS, régistre des testamens.
N. B. Les actes seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, notaire public.
19 mai

SUCCESSION DE LORENZO—Vente par le régistre des Testamens—Mercredi le vingt et un juin mil huit cent trente sept, à midi, à la bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Manuel Lorenzo décédé, l'esclave ci-après décrite:
Juny ou Jane âgée d'environ vingt huit ans.
Conditions de la vente un tiers comptant et la balance à six mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
N. B. L'acte de vente pardevant Theo Seghers not. pub. aux frais de l'acquéreur. 16 mai

SUCCESSION DE MICHAUD.
Vente par le Régistre des testaments.
LE samedi vingt-quatre juin mil huit cent trente sept, à quatre heures après midi, à Ménébourg, sur Columbus à peu de distance du Rail Road Pontchartrain. En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du huit juin 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Henri Michaud, décédé, le mobilier meuble dépendant de sa succession, consistant en liqueurs, &c.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
12 juin

COUR DES PREUVES—Attendu que Edward H. Conroy a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John F. Manning, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.
13 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a transporté son bureau au passage de la Bourse, No. 16, vis à vis la Bourse des Négociants.
9 juin—6
JOHN KILSHAW.

BILLETS des banques des Etats Unis, Alabama, Mississipi, Tennessee et tous les autres billets qui n'ont pas cours, achetés et vendus par
G. R. STRINGER, rue du Canal, No 50
31 mai

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE.
A VENDRE plusieurs centaines de bouteilles du sirop ci-dessus, par le soussigné, seul dépositaire de ce précieux remède, à la Nouvelle-Orléans.
A. A. PEYCHAUD.
Nota: Il y des directions dans les langues française, anglaise et espagnole, pour chaque bouteille. 24 m

En débarquement du navire Danmark, et à vendre par les soussignés.
250 barriques vin rouge clarifié et vité; 52 demi do do; 50 barils Madère; 12 quarts do vin Porto vieux; 10 [illegible] vin Roussette; 100 do muscat, 6n vieux; 42 do d'absinthe; 14 do Kirsch, 38 do fl urs d'orange, 4-7 paniers huile d'olive sur fine; 30 jarres contenant 5 sacs chaque de 500, bouchons long fin; 20 do do de 1000 do fin régulier; 300 sacs de mille bouchons, fin; 11 jarres amandes fines en coque et cassées; 12 caisses Maraskin; 50 jarres gob lets; 3 balles bouchons de pharmacie; 2 jarres salière; 2 caisses eau de Cologne; 300 paniers bouteilles vides; 20 jarres graines longues; 3 do prunes; 100 caisses vermicelli et macaroni; 78 do Olives; 60 do capres; 50 do sajaison assorties; 15 do cornichons; 10 do Thon mariné; 1 do saucissons.
L. MILLAUDON & Co., 17 Royale.
17 mai

BRIQUES à l'épreuve du feu, charpente etc. etc.
15,000 briques à l'épreuve du feu 1re qualité
150,000 pieds de planches de cypre,
150,000 do de sapin jaune
800 nab.es de cèdre rouge, équarris
600 boisseaux de charbon de bois, à vendre par
F. LEFEVRE. Au vieux Bassin.
10 mai

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue du Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, faite sous la direction de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années suivie avec succès, sont, il ose espérer, des titres à la confiance publique.
N. B. Le D. traite les maladies de la bouche, celle des cavités osseuses voisines, la perforation et la division depuis et du voile palatin; cette partie de la chirurgie étant du ressort du dentiste européen. 16 mai

AVIS.—Les soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société, pour les affaires de commission en général, sous la raison de Crawford et Vernunfft. Ils tiennent leur bureau au no. 49, rue du Camp.
JOHN CRAWFORD.
THEO. HERM. VERNUNFFT.
30 mars

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de batimens, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçu, ils tacheront de mériter de plus en plus la confiance de leurs amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 18 av.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de 15 directeurs de cette institution aura lieu à la maison de cour de la paroisse St. Jacques le lundi, 1er mai prochain.
A. BOUDOUSQUIE,
20 av-2ps Sec. de la direction du collège Jefferson

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & co.
750 sacs Café vert de la Havane;
3 bls et une caisse Confitures de la Havane;
300 milliers Cigares supérieurs de la Havane;
200 do do de Manzanillo;
168 ballots Tabac en feuille de Manzanillo;
50 do Tabac en feuille de Capa de la Vuelta Abajo;
50 do Tabac en feuille de Tripa do do;
70 do Tabac en feuille de Capa et Tripa, de la Vuelta Abajo. 1 av

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes, d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 28, près de la poste.
Les soussignés, espérant par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaire, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude. 24 av

MESSRS. DOLBEAR & [illegible]
LA Méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux Académies d'[illegible], rue de Chartres, No. 6, Nlle. Orléans, Broadway, No. [illegible] New-York, et rue Dauphine, Mobile.
Ils donneront des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.
On donnera aussi des leçons [illegible] qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'à un [illegible].

Ventes par le Shérif.

J. J. Roman contre P. T. Nouvet.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 1er. juillet prochain, à une heure de relevée,
L'esclave Richmond Alias Jasmin, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: une moitié comptant, et la balance payable pour rencontrer le paiement d'un billet dû à 12 mois du 28 octobre 1837, en billet endossé à satisfaction, garantie par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
26 mai FRED. BUISSON, shérif.

Kimball & Pomroy contre le bateau à vapeur Romeo et son propriétaire S F Manning—John Frazer contre le même, do. do. do.—George Manning do. do.
COUR DE DISTRICT—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis en cette ville, vendredi 23 juin prochain, à 1 heure de relevée,
Le bateau à vapeur ROMEO, ses agrès et apparaux &c., saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions, comptant.
30 mai FRED. BUISSON, shérif.

Halsey & Urer contre W. Bogart.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, 26 juin prochain, à une heure de relevée,
Un certain lot de Terre, situé rue Montégut, en face de la presse à coton à vapeur, à un îlet de la levée; et désigné par le No. 18, mesurant 27 pieds de face, et dans le fond sur 108 pieds 6 pouces de profondeur.
Plus: Un autre lot désigné par le No. 19, contigu avec le No. 18 mentionné ci-dessus, (les mêmes dimensions.) Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant FRED BUISSON, Shérif.
22 mai

Paul Tabary contre John Wilcox
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre d'alias de saisie et de vente, à moi adressé, j'exposerai en vente, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le vendredi 30 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre d'alias de saisie et de vente.
La moitié indivise, d'un certain lot de terre, situé en cette ville, faubourg Delor, dans l'îlet compris entre les rues Suzette, Benjamin, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désigné par le no 11, sur un plan dressé par C. F. Zimpel et déposé dans le livre des plans de G. R. Stringer et devant not. pub. par le plan no 2.
Le dit lot mesurant vingt pieds de face à la rue Suzette entre la rue Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent soixante pieds un pouce et six lignes ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain.
Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, entre la rue de la Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, et désigné par le lot no 4 sur un plan dressé par C. F. Zimpel et déposé dans l'étude de G. R. Stringer, et devant not. pub. suivant le plan no 2, le dit lot mesurant vingt deux pieds huit pouces et neuf lignes, face à la rue de la Nouvelle Levée sur cent pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, dans l'îlet compris entre les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Benjamin et Suzette, le dit lot est désigné par le no 3 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, déposé en l'étude de G. R. Stringer, et devant not. pub. suivant le plan no 2, le dit lot mesurant vingt deux pieds huit pouces et neuf lignes, face à la Nouvelle Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, sur une profondeur de cent pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi dans l'affaire ci-dessus, pour payer et satisfaire le demandeur d'une somme de deux mille deux cent soixante huit piastres 83 cents un tiers, avec les intérêts sur deux mille deux cent trente trois piastres et 33 cents un tiers et frais du procès.
Conditions comptant
26 mai FRED. BUISSON, shérif.

H. De Gournay Riffard contre A. Portaie et veuve Portale.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le lundi le 10 juillet prochain, à une heure de relevée,
Une certaine esclave nommée Désirée, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
2 juin FRED BUISSON, Shérif.

Thomas Gerard et autres contre P. A. Aubert
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 8 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre, savoir:
Deux lots de terre, situés au faubourg Franklin, en cette ville, désignés par les nos 11 et 14 sur un plan dressé par Vinache et déposé en l'étude de L T Caire, notaire public; les dits lots de terre, mesurant, mesure américaine, savoir:
No. 11 Vingt neuf pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de cent quarante deux pieds dix pouces et six lignes.
No. 14, trente deux pieds, trois lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent quarante deux pieds dix pouces et six lignes, de le terrain de [illegible] [illegible] en supposant qu'il joint les ligne de profondeur [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] comme il a sera sous la forme Girod, [illegible] [illegible] sur la ligne de [illegible] [illegible]
Conditions comptant pour [illegible] saisi suffisamment pour satisfaire la demande de Thomas Girard et autres, pour la somme de $761 [illegible] les intérêts sur $752 du 25 avril 1837, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.
1 juin FRED BUISSON, shérif.

J. M. Dorse contre H. Doz.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le Vendredi 7 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre, savoir:
Six Lots de Terre situés au faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues St-Bernard, Annette, Casa Calvo et Girod, et désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 [illegible]
Les Lots Nos. 17 et 18 mesurant chacun [illegible] pouces sur la rue Annette, sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes [illegible]
Le Lot No. 20 mesurant 25 pieds [illegible] pouces sur la rue Annette, sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces 7 lignes et 85 la [illegible]
Les Lots Nos. 21, 22 et 23 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes [illegible]
[illegible]
Conditions comptant. FRED. BUISSON, Shérif.
31 mai

Lewis F Bondy contre John Wilson.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de Fieri-Facias à moi adressé, il sera vendu à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le lundi le 3 juillet prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit writ de fieri facias, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec les droits, privilèges, &c. qui y appartiennent. Le dit lot est situé dans l'îlet No. 24 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, le 27 janvier 1832. Le dit lot mesurant trente pieds, trois pouces et quatre lignes de face à la rue Clio sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et dix lignes, (mesure américaine.) La dite propriété est vendue pour satisfaire le jugement et les frais, dans cette affaire Conditions comptant.
29 mai FRED. BUISSON, Sheriff

Dr. Lambert contre D. R. Godwin.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi le 5 juillet prochain, à une heure de relevée.
Un certain esclave, nommé JULIEN, âgé d'environ 20 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente.—Comptant, $707, et $3 frais de protêt du procès et les intérêts, la balance à il y a une pour satisfaire le payement d'un billet de $700 qui est dû depuis le premier octobre 1836, pour payer le demandeur d'une somme de $1800 avec les intérêts, et frais de procédure.
29 mai FRED BUISSON Shérif

Alexander Grant vs. Fountain & co. et autres.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, à l'encoignure de St. Louis et Chartres, en cette ville, le mardi, le 27 juin prochain, à une heure de relevée:
Deux certains lots de terre avec les améliorations, désigné par les no 8 et 9, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté du 11 mai 1831, et annexé à un acte de vente des syndics des créanciers de C F Visinier à P. L. Dubourg, passé pardevant Félix de Armas, notaire public, le 19 juillet 1831, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
23 mai FRED. BUISSON, shérif

Compagnie des Améliorations de la Nouvelle Orléans contre J. W. Collins
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, le lundi le 29 juin prochain, à une heure de relevée.
Un certain morceau de terre situé au faubourg Montreuil près de cette ville, borné par les rues Morales, Enoire et Urquhart et formant l'îlet désigné par le no. quinze au plan du dit faubourg, dressé par Joseph Pilié voyer de cette ville, le 16 juin 1831, déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire, le du lot ainsi que conformément au dit plan en six lots ou parties ou puis un jusqu'à six inclusivement, ensemble avec les droits, privilèges, charges et servitudes y attachées.
Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant
21 mai FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans entre les rues Bourbon et Royale, le vendredi le 16 courant, à 3 heures de relevée.
Un grand assortiment de meubles consistant en, savoir: un piano forte, sophas, bureaux, buffets, chaises, miroirs, tables en acajou et communes, lits de fer, tapis de différentes qualités, devants de cheminées, et divers articles pour l'usage d'une pension.
Le même jour à une heure de relevée, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, le terme d'un bail, qui expirera, le premier octobre prochain, d'une belle maison avec cuisine, située no 68 rue Bienville. S'adresser au bureau du shérif. Saisie à la poursuite de M. W. Hoffman contre C. M. Hugg.
Conditions de la vente.
Les meubles, comptant.
Pour la maison payable à l'expiration du bail.
FRED BUISSON, Shérif.
12 juin

Whiskey de Monongahela—75 barils whiskey de Monongahela; 15 do vieille eau de vie de pêche; 1 pipe genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 31, rue de la Commune.
25 mai

SUCRE A BON MARCHE.
12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau, }
AU magasin d'Antoine Michaud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.
On trouve audit magasin: Remède et Pillules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Menottes françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 31 mai—2 m

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, comme domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 juin

DEMANDE—Le soussigné désirant se procurer immédiatement pour $50,000 des billets de l'Association consolidée des Planteurs de la Louisiane.
[illegible]

Spyker & Bradford contre Stockley & houston et W. F. Evans.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en cette ville, le vendredi le 16 juin prochain, à une heure de relevée:
Un certain esclave nommé Hamilton, âgé d'environ 15 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
15 mai FRED. BUISSON, shérif.

Avis judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Present l'honorable Chs. Maurian, juge—No 9718. Philip Brady vs. ses créanciers. La cession des propriétés ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers de l'insolvable ait lieu au bureau de Jules Mossy, notaire public, le 7 de juillet prochain, à 10 heures du matin, pour prendre en considération la situation des affaires de l'insolvable; et il est ordonné que M. J. N. Lee, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour,
5 juin—9.2ps J. OLLIE, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 1er juin 1837, No. 9,707, J. Robeson, contre ses créanciers et les créanciers de Jonas Robeson et compagnie—La cession des propriétés du pétitionnaire est acceptée par la Cour, au profit de ses créanciers.
Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Jonas Robeson et de Jonas Robeson, et compagnie ait lieu en l'étude de M. Wm. Boswell, notaire, lundi le 10 juillet 1837, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable. Il est de plus ordonné que M. A. M. Buchanan a ocat, est nommé pour représenter les créanciers absens, et que, dans l'intervalle, toutes les poursuites contre la personne et les propriétés de Jonas Robeson soient suspendues.
Bureau du greffe, Nouvelle-Orléans, 2 juin 1837.
ARMAND PITOT, Greffier.
5 juin—10,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Mardi 30 mai 1837—Présent l'honorable Charles Watts juge—J. Watson, Swain & Co, et R. H. Brunet contre leurs créanciers—Sur motion de Monsieur W. C. Micou, avocat des pétitionnaires, et sur l'enregistrement de la résignation par écrit de M. John W. Swain, l'on des syndics élus à la première assemblée des créanciers des pétitionnaires; il est ordonné par la cour, qu'une autre assemblée des dits créanciers, ait lieu pardevant B Marks not. pub., le samedi premier de juillet prochain, après avis légaux, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et procéder à la nomination d'un autre syndic, en remplacement du démissionnaire. Extrait des minutes. JOHN L. LEWIS, Greffier.
31 mai—3 1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Mardi 30 mai 1837—Présent l'honorable Charles Watts juge—Swain et Brunet, John Watson Swain et Thomas C Swain, contre leurs créanciers—Sur motion de W. C. Micou, avocat des pétitionnaires, et sur l'enregistrement de la résignation par écrit de M. John Watson Swain, élu syndic à la première assemblée des créanciers des pétitionnaires; il est ordonné par la cour, qu'une autre assemblée des dits créanciers, ait lieu par devant Joseph B Marks not. pub. le samedi premier juillet prochain, après avis légaux, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et procéder à la nomination d'un autre syndic ou syndics, en remplacement du démissionnaire. Extrait des minutes JOHN L. LEWIS, Greffier.
31 mai—3 1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Willard Whiting, contre ses créanciers—Attendu que Willard Whiting, débiteur insolvable, maintenant en prison, a a fait ménerant un acte pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus en prison, afin de pouvoir jouir du privilège du dit acte, a enregistré sa pétition dans le cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane. Avis est en conséquence donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et sont donc avis d'avoir de comparaître pardevant la dite cour, mardi 10 juin prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la prière du pétitionnaire ne lui serait pas accordée et sa mise en liberté ordonnée.
Présent l'honorable C. Watts, juge de la cour ci-dessus, le 29 mai 1837.
P. LE BLANC, Député greffier.
31 mai—6 2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans No. 9647—Martial Dalemau contre ses créanciers 27 mai 1837.—La cession de propriétés du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en pleine Cour, le Mercredi 20 Juin prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre la personne et les propriétés soient suspendues.
Par ordre de la Cour—29 mai 1837
30 mai—2 1ps ARMAND-GUYOL, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—22 mai 1837—No 9634—William H. White et Joshua Waterman contre leurs créanciers et ceux de P. S. Waterman et Co et J. D. W. Waterman & Co—La cession de propriété des dits pétitionnaires, est acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de W. H. White, Joshua Waterman, P. S. Waterman et J. D. Waterman ait lieu au bureau de J. B. Marks notaire public, le lundi 3 juillet prochain, afin d'y délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et il est de plus ordonné que J. L. [illegible] K [illegible] soit nommé pour représenter les créanciers absents, et qu'en attendant toutes poursuites contre les personnes et propriétés des dits débiteurs soient suspendues.
Par ordre de la cour, 29 mai 1837.
ARMAND GUYOL, Député Greffier.
30 mai—3 1&ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, No 9676—François Michel contre ses créanciers—pour un consentement—Sur lecture et enregistrement de la pétition et des documents annexés, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable, s'assembleront en l'étude de Mr. L. Feraud, notaire, le 26 juin, pour y délibérer sur les affaires dudit insolvable, et que, dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Extrait des minutes du greffe, Nouvelle-Orléans le 24 mai 1837.
25 mai—3 A. GUYOL, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable C. Maurian, juge—No 9760—Bertrand Combe contre ses créanciers—La cession des propriétés faite par le pétitionnaire, étant acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, le 21 juin 1837, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues pour le présent.
ARMAND PITOT, Greffier.
13 juin—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 9700—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—John Tarbe & Nathaniel H. Nash contre leurs créanciers et les créanciers de Tarbe & Nash—La cession des propriétés faite par les insolvables, ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de John Tarbe et de Nathaniel H Nash, et de Tarbe & Nash, ait lieu en l'étude de M. Horatio Davis, notaire public, le 5 de juillet 1837, afin de délibérer sur les affaires des insolvables. Il est de plus ordonné que E Rawl, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des insolvables et qu'en même temps, toutes poursuites contre les personnes et les propriétés desdits J. Tarbe et N. H. Nash soient suspendues. Extrait des minutes.
Bureau du greffier, Nouvelle Orléans 2 juin 1837.
J. OLLIE, Député Greffier.
3 juin—8.2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge—30 mai 1837—No 9703—Wallison Hawley contre ses créanciers et les créanciers de C. & W. Hawley. La cession de propriétés faite par l'insolvable, est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers: il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Wallison Hawley et de C. W. Hawley, aura lieu au bureau de H. B. Cenas, notaire public, mercredi le 5 de juillet 1837, pour y délibérer sur les affaires des dits insolvables; il est de plus ordonné, que F. H Conrad, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et en même temps toutes poursuites contre la personne ou propriété du dit Wallison Hawley doivent cesser.
Bureau du Greffier, Nlle. Orléans 30 mai 1837
3 juin ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Le 8 juin 1837—No. 9737—Louis Givelet contre ses créanciers. La cession de propriété faite par l'insolvable, est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu au bureau de M. L. Feraud, notaire public, samedi 24 juin 1837, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés seront arrêtées.
Bureau du Greffier, le 8 juin 1837.
9 juin—3 ARM. PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans,—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, No.—A. Bertrand Combe contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers, ait lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, le vendredi 16ème jour de juin courant, afin de délibérer sur la situation des affaires du pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.—Extrait des minutes.
Bureau du greffier 3 juin 1837.
ARMAND GUYOL, Député greffier.
8 juin—3

Etat de la Louisiane—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian juge, 30 mai 1837 no. 9605. Clement Bertollare contre ses créanciers. Sur la motion de M. A. W. Pichot, avocat de l'insolvable, et sur l'observation faite à la cour, que par erreur, l'avis pour l'assemblée des créanciers dans cette affaire n'a pas été publié; il est ordonné que les dits créanciers soient à déduire en pleine cour, le 14e jour de juin prochain, les raisons pour lesquelles le dit insolvable ne serait pas déchargé comme le demande sa pétition. Extrait des minutes.
Bureau du greffier. Nelle Orléans, 30 mai 1837.
24 mai—3 A. GUYOL, Dépt. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 9,745—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—6 juin 1837.—Samuel R. Winter contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu lundi 10 juillet 1837, en l'étude de Jules Mossy, notaire public, afin de délibérer sur ses affaires. Il est de plus ordonné que M. Grivot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Bureau du greffier, 6 juin 1837. ARM. PITOT, greffier.
7 juin—9, 2ps.

PORC—Belle qualité, prime et P. O. en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

LARD DE CINCINNATI—79 boucauds plats-côtés; 31 do épaules; 30 do jambons, en débarquement du steamer Huntsville, à vendre par
LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

SALT—1500 sacks Liverpool salt for sale by
L. C. D. WOOD, 28 Poydras st.

AVIS—Perdu hier dans l'après diner, un diamant formant le centre d'un bouton de chemise. Une récompense honnête sera donnée à quiconque le rapportera au bureau de l'Abeille. 3 juin

EXPLICATIONS du Maréchal Clauzel sur sa gestion d'Alger.
Crayons très recherchés, qualité excellente, en vente, chez LELIEVRE, libraire, encoignure Royale et Ste. Anne. 1er juin—6

FARINE—400 barils de farine [illegible], en débarquement, et à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co., rue de l'Orléans no. 15.
3 juin

Maire de la Nouvelle Orléans.
CONFORMEMENT aux ordonnances du conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité, sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

Trésorerie de la Municipalité No. 3.
Nlle. Orléans, [illegible] juin 1837.
AVIS est par le présent donné aux propriétaires dans l'étendue de la municipalité No. 3, que le rôle des taxes pour l'année 1837, des propriétés foncières, et des [illegible] de la municipalité sont [illegible] le lundi, 26 du courant.
9 juin [illegible], trésorier.

TROISIEME MUNICIPALITE.
AVIS—Les personnes qui désireraient faire l'entreprise le pavage en briques [illegible] de la rue St. Ferdinand, conformément à [illegible] ordonnance du conseil, adoptée en sa séance du [illegible] courant, devront s'adresser au voyer de cette municipalité, afin de prendre connaissance du travail à faire, et adresser leurs propositions cachetées au soussigné.
8 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

ENFANT TROUVE—[illegible] a été conduit au bureau du recorder, une petite négresse âgée d'environ 3 à 4 ans. Il y a environ 15 jours (suivant qu'il a été déclaré), que [illegible] inconnue d'une personne de son maître de se loger à elle ne sait pas, pour une chambre, rue d'Amour, elle a [illegible] deux enfans, l'un âgé de 7 à 8 ans et l'autre de [illegible] ans; elle mit en loyer l'aînée et disparut, abandonnant sa cadette qui fut trouvée et prise par ordre de M. Joseph Berdard qui l'a menée à ce bureau.
Il a été dit dans le quartier qu'a habité la jeune cette négresse, que son maître était [illegible] et de l'état et que son [illegible] était un M. [illegible] qui demeure au [illegible].
Le propriétaire de l'enfant est prié de venir la réclamer, payant les frais du présent avis.
Bureau du recorder, Municipalité No. 3.
16 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

AVIS.
AVIS est par le présent donné aux personnes ci-après nommées, que si dans le délai de 10 jours, à compter de cette date, elles n'ont pas rempli les conditions de la vente des terrains ci-après désignés, faite le 9 janvier dernier par M. F. Dutillet, encanteur, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les dits terrains seront vendus à leur folle enchère, conformément à la loi, savoir:

MM. H.	Audier, les terrains No.	1,	Ilet No.	1	
	"	7,	"	2	
	"	1,	"	3	
	"	5, 67,	"	5	
	"	1, 2, 3, 4,	"	17	
S.	Turner,	13,	"	6	
	"	4,	"	7	
U.	Bermotdy,	1,	"	10	

Faubourg Washington, vant Flotte.
7 juin D. PRIEUR, Maire

BUREAU DU RECORDER DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.
IL a été déposé au corps de garde du faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Champs Elysées, [illegible] pour se de la yonne, qu'on suppose avoir été volées, le propriétaire est prié de venir les réclamer en en satisfaisant les frais et en prouvant la propriété. Si d'ici à huit jours ils ne sont pas réclamés, ils seront vendus par l'encanteur de la municipalité.
Nouvelle Orléans, 7 juin 1837
8 juin—6 L. U. GAIENNIE, recorder.

VOL—Il a été volé dans la nuit du 5 au 6 du courant une montre française de Lepine, en or, le nom le Comtel, gravé dessus; aussi deux [illegible] pris ensemble de la ville. Me [illegible] les horlogers sont priés d'arrêter la dite montre, si elle leur était présentée; il y a un ruban de sûreté noir et une petite clef de [illegible] au ruban. Un récompense de cinquante piastres sera payée à celui qui arrêtera le ou les voleurs [illegible]
8 juin—4 CHS. CASTERES, rue des Remparts

AVIS—Le soussigné a déjà annoncé à ses créanciers, que l'extrême difficulté qu'il a éprouvé de faire rentrer ses marchandises, et que la crainte qu'il avait qu'elles ne fussent incendiées au préjudice de ses créanciers, l'avait disposé à leur offrir de venir se payer en marchandises.
J'ai trouvé dans la majeure partie, une bienveillance qui me disposait à continuer mon genre d'affaire à l'aide duquel j'espère satisfaire chacun deux; je m'occupais de la réalisation de cette idée consolante, lorsque cette qui fut pourrait par un de ceux qui je devais le moins attendre de ces [illegible], en cette circonstance inattendue a été suivie de quelques autres, je me vois dans la nécessité de faire vendre mes marchandises et ustensiles à l'encan. La vente aura lieu sans réserve le 20 juin 1837, par M. J. B. Beche à 10 1/2 heures du matin. Le reliquat du prix de vente sera déposé entre les mains de M. E. Caillard, avocat, rue Conti no 33, pour être par lui remis à mes créanciers.
Nouvelle Orléans, le 8 juin 1837.
13 juin J. B. MICHON.

TOILE D'EMBALLAGE forte, de Dundee, de la première qualité, en bon ordre, à vendre par
COIT & CO. 20, rue de la Douane
13 juin

PEINTURE—40 barils peinture verte, blanche et noire, à vendre par
COIT & CO. 20, rue de la Douane
13 juin

MAQUEREAUX & HUILE—200 barils maquereaux No. 3, 12 barriques huile de spermaceti, en débarquement du brick Sparta, et à vendre par
ROBERT H. WHITE. 34, rue Gravier.
13 juin

130 BARILS Porc; 12 barils de Saindoux, 50 barils de Whiskey, 60 barils de Farine, 4 boucauds de Farine de Maïs, 4 1/2 barils de Bœuf, en débarquement du chaland, à vendre par
G. DORSEY, 44, rue Nlle. Levée.
13 juin

EN DEMANDE—Or et Argent monnoyés, par
ROBINSON & Co., 45, rue du Camp
13 juin

OR et argent monnoyés, doublons en demande par
G. R. STRINGER, no 5 rue Royale.
13 juin

FARINE—300 barils de Farine superfine, à vendre par
ROBERT H. WHITE, rue Gravier No. 34.

BILLETS des banques du Mississipi, achetés à [illegible] pour cent, et billets des banques de l'Alabama, achetés à huit pour cent d'escompte, par
G. R. STRINGER, no 5 rue Royale.
13 juin

VINS de Madère, Moselle, Oporto, Sauterne, St Julien Medoc, &c. à vendre par
LEBLANC & HAYDEL.
13 juin

VINS DE MADERE DES INDES—2 pipes et 61 caisses d'un et deux douzaines chaque; 10 dame-jeannes d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par
P. H. GALLWEY, 31, rue de la Commune.
12 juin

EAU DE VIE DE PECHES—14 barils en magasin et à vendre par
P. H. GALLWEY, 31 rue Commune.

SUCRE—25 boucauds, première qualité, en débarquement du bateau à vapeur Washington; 25 do en magasin, à vendre par
P H GALLWEY, 31 rue Commune.
13 juin

WHISKEY DE MONONGAHELA—76 barils en magasin, à vendre par
P H GALLWEY, 31 rue Commerce.
13 juin

GENIEVRE et Eau de vie—Un petit lot, à vendre par
COIT & Co., rue de la Douane, No. 20.
13 juin

CHEVAUX ÉPAVES.
ARRETÉ et conduit à l'écurie de M. Atocha, à l'encoignure des rues St Pierre et Tremé, par la garde de la première municipalité, un grand cheval, bai foncé, ayant une petite étoile blanche au front, apparemment faible aux reins, et ayant une cor de au cou, et les deux pieds derrière blancs.
Aussi un beau cheval noir clair, gros ferré des quatre pieds, et ayant une petite étoile blanche au front.
Avis est par les présentes donné que si les propriétaires de ces chevaux ne viennent pas les réclamer en payant les frais en dix jours après la première insertion de cet avis dans la gazette officielle, ils seront vendus selon les Ordonnances de police par Joseph Guillotte.
Nouvelle Orléans, le 8 juin 1837.
JOSEPH MAURICE,
Capitaine de la garde de la première municipalité.
16 9 juin

RIZ—150 tierçons 1re qualité, 1550 sacs de sel de Liverpool, à vendre par
L. D. C. WOOD, rue Poydras.
9 juin

DOUBLONS à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER, rue Bienville No. 45.
9 juin

TABAC MANUFACTURE—59 caisses et 40 boucauds de tabac des manufactures du Kentucky, en magasin, 20 barils et 100 barillets de saindoux, 50 barils huile de Castor D. Bakers no 1, Beurre, 40 boucauds de beurre de l'Ouest dernièrement reçu, à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY, 18, rue Poyd as.
9 juin

PORC pour l'usage des habitations—350 barils porc, [illegible] et [illegible], morceaux tendres de minces, têtes, épaules et reins. En magasin et à vendre par
M. MAHER, 16 rue Poydras.
9 juin

FARINE—1200 barils farine, en débarquement et à vendre par
M MAHER, 16 Poydras.
9 juin

RUBANS pour le marché Mexicain—Rebecilloes, rubans de satin et galons, à vendre par
J. LE BLANC & CO. 103, rue Royale.
7 juin

CHAMPAGNE, HOCK, et autres vins, à vendre par
J. LE BLANC & CO.
(7 juin)

ABSYNTHE Suisse et Kirschwasser—300 caisses Absynthe; 100 do Kirschwasser, à vendre par
J. LE BLANC & CO. 103, rue Royale.
7 juin

BOMBAZETTE Française et des habillements d'été en mérinos—3 caisses Bombazette Française 3 do. habillements d'été noirs, en débarquement et à vendre à bas prix par
ANDREWS & BROTHERS, 19, rue du Canal.
7 juin

PORC—175 barils porc mess, en débarquement du bateau à vapeur Corinthian, et à vendre par
LAYET & AMELUNG, 17, rue du Commerce.
7 juin

CIRE—Quelques barils en débarquement du bateau à vapeur Corinthian, et à vendre par
LAYET & AMELUNG, 17, rue du Commerce.
7 juin

PIMENTO—50 sacs à vendre par
ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.
7 juin

CLOUX DE GIROFLES—5 barils, à vendre par
ROBERT H. WHITE, 34 rue Gravier.
7 juin

BILLETS de la Banque des Etats Unis, à vendre en sommes convenables aux acquéreurs
ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.
7 juin

ESPECES en demande, par
ROBINSON & CO. 45, rue du Camp.
7 juin

EN débarquement de la Bonne Rachelle et l'Anne Louise,
300 paniers anisette supérieure.
200 ditto fruits à l'eau de vie.
100 ditto liqueurs.
[illegible]
400 ditto caisses bouteilles blanches, noires et paillettes.
300 ditto huile en [illegible] et petites bouteilles.
Vin de Chat au Margaux et Lafitte en demi-bouteilles en barriques et en caisses.
7 juin PICHAM & LONGIS, 65, rue St. Louis

LE docteur T. GAILLARDET, médecin de la faculté de Paris, ex-[illegible] des hôpitaux, membre de la société académique de Paris et de l'académie [illegible] de l'Ile de Corse, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il met ses soins à sur disposition pour toutes les maladies des dames, des hommes et des enfants, les accouchements, et les opérations de grande et petite chirurgie.
Il demeure en rue d'Orléans, près la rue Royale, maison de Mr. Vignié.
Th. GAILLARDET.

WHISKEY—450 barils rectifié et commun, à vendre par G. DORSEY, 44 N Levée.

Détenu à la geôle de police du faubourg Washington de la 3me municipalité, à Freeday, le griffe nommé HYACINTHE, se disant libre, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 3/4, jolie figure, parlant l'anglais et le français. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 30 juin 1837.
P. BAYHI
10 juin—10 Chef du poste.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
Est partie marronne depuis le 6 de ce mois, la négresse américaine nommée LUCY, âgée d'environ 25 ans, de petite taille, ayant de gros yeux, et louche un peu, une marque de brûlure sur la figure au dessous d'un de ses yeux. Elle parle anglais et français. Elle a le poignet mince; et était vêtue d'une robe d'indienne rouge, mouchoir de tête de même couleur. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui la fera mettre à la geôle, ou la conduira au no 9, rue Dumaine et Levée. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas la recevoir à leur bord.
9 juin—3 1ps GEROLAMO MONERO.

$20 DE RECOMPENSE.
Partie marronne de chez le soussigné, lundi 29 du mois passé, la négresse FANNY âgée d'environ 30 ans, taille 5 pieds, forte corpulence, parlant le français et l'anglais. elle a un mari connu sur le nom de May et qui demeure dans la partie supérieure de la ville, où l'on suppose qu'elle se tient. On est prévenu de ne pas la recevoir sous peine d'être poursuivi conformément aux lois de l'état.
9 juin Wm REGAN.

Détenu à la geôle de police, du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, à Freeday, le nègre JAMES, se disant esclave appartenu à M. Bléé, âgé d'environ 28 ans, taille 5 pieds 8 pouces et demi, peau roussâtre, ayant une cicatrice sur la poitrine, et une autre sur le front attenant au sourcil le pouce de la main gauche difforme. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 30 mai 1837
P. BAYHI
30 mai—10 Chef du poste

Détenu à la geôle de police, du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, à Freeday, le petit nègre THOMAS, se disant appartenir à M. Eugène William, âgé d'environ 7 ans, taille de 3 pieds 7 pouces 3/4, figure ordinaire, peau roussâtre, ayant une petite cicatrice au dessus du menton, et une autre au poignet et de la main gauche, une chemise de ginga, et un pantalon d'Ecossaise déchiré. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 30 mai 1837.
P. BAYHI,
30 mai—10 Chef du poste

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron de l'habitation de M. A. Murat, près de Bâton Rouge, il y a environ 3 mois, le nègre MANUEL. Il est noir, de 5 pieds 4 pouces de hauteur, âgé d'environ 30 ans, une cicatrice sur le front, et très marqué par le fouet. Dix jours après être parti, on l'a vu dans la campagne avec des pistolets, une montre d'or et beaucoup de billets de banque, qu'il dont avait volés, il avait été employé pendant quelque tems à colporter des marchandises le long de la rivière par les nègres, et il a été sur le point d'être pris. On l'a vu il y a deux jours sur la levée, très bien habillé, et il a dit que les hommes du chaland qu'il y est venu comme de Bâton Rouge devaient le mener à Cincinnati. Il est très prudent, il parle anglais et français et possède suffisamment tous les papiers nécessaires.
L'attention des capitaines et des pourvoyeurs de steamboat est appelée sur cet avis; et la récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ledit nègre à la geôle. 25 m

$200 DE RECOMPENSE.
PARTIS marrons il y a quelques temps de la Ferme à coton de Mrs. Chase et Ancerson, DARY, nègre âgé d'environ 30 ans, très noir, ayant 5 pieds 10 pouces, fortement constitué, acheté de M. Macarty.
SAM, nègre de 28 ans environ, très noir, mesurant 5 pieds 9 pouces, ayant les os de la joue très hauts, et bancal, acheté du major Eaton.
La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $100 pour chaque en s'adressant à
23 mai 28 YORKE Frères, 65, rue du Camp.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Partie de chez le soussigné vers le 15 dernier, MARIE ANNE ALIAS VINA, mulâtresse de 17 ans, légèrement marquée de taches de rousseur, parlant français et anglais, a une bonne figure, un peu grande, bien faite, lorsqu'on lui parle, apparemment au [illegible], a [illegible] de Mr. Goodrich, demeurant dans la rue de Carlyles, et dernièrement à Mr. Swain, l'apothicaire rue du Canal. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la livrera en prison. GEO A. BOTTS.
28 mai

$20 DE RECOMPENSE.
Partie marronne de chez le soussigné, depuis environ deux mois et demi, la négresse Mary ou Fanny, taille ordinaire, figure ronde et très grasse, si [illegible] le français, [illegible] elle est toujours mal vêtue et malpropre: elle est âgée d'environ 25 à 26 ans. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira chez son maître ou la logera dans une des geôles de l'État.
5 mai F. MACOIN, rue Ste Anne No 177

VERRES DE BOSTON.—750 boîtes, 8 sur 10, 10 sur 12 assorties de 8 sur 9 à 12 sur 18, en magasin et à vendre par
SCATES & BAGGETT, rue du Canal N° 61.
11 mai—1m

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co. ENCANTEURS.
Passage de la Bourse.

R. H. BRUNET, Encanteur.
TIENT SON BUREAU AU
No. 91 Rue de la Commune.
3 avril—3m

MELASSE—150 barils mélasse, à vendre. S'adresser chez M. Guth, rue St. Louis, no. 8.
10 juin—3 J. B. BOUSQUET

ON a égaré un cheval fort, gris de fer, à tous crins, 4 pieds blancs.
Une récompense honnête sera donnée, en donnant connaissance aux écuries de M. Préval, rue de l'Hôpital. 10 juin 2 L. VIRSILLI

EAU DE VIE, bouchons, vin rouge et anisette en débarquement du navire l'Anne Louise, de Bordeaux et à vendre par les soussignés
30 barils eau de vie Cognac,
20 do demi pipes do,
15 do fine champagne Cognac,
600 milliers bouchons longs,
50 barriques vin rouge ordinaire,
30 barils vin blanc Haut Barsac,
250 caisses vin rouge, Chateau Latour, Chateau Margaux, H. Brion, Ginau Larose,
50 caisses en demi bouteilles vin Gruau Larose.
30 do do vin Haut Sauterne.
[illegible] caisses liqueurs surfines de Champion,
100 do eau de cerise bouteilles do.
500 paniers anisette de Champion.
CARRIERE, DARA & Co, nos 41 et 15, rue St. Louis
8 juin

A VENDRE par les soussignés en débarquement de l'Anne Louise, venant de Bordeaux.
10 barils pois verts
10 do haricots blancs
10 do do rouges
10 do lentilles
10 caisses fruits à l'eau de vie
50 do liqueurs surfines
200 paniers anisette
150 boîtes sardines de Collin
50 paniers bouteilles vides.
d'importation antérieure
300 barriques vin rouge
150 barils vin blanc
2000 caisses vins différentes marques
200 do champ. vin
100 do grand hermitage
160 paniers champagne différentes marques
110 caisses liqueurs Marseille
400 do huile de Nice
300 paniers huile de Bordeaux
150 barils whisky au-dessus de preuve
500 sacs café Havane, fin vert.
Eau-de-vie 3, [illegible] pipes, demi pipes et tierçons
5 juin H. PALOC & DUFOUR, 58 rue Conti

AVIS—Tous les billets des banques de cette ville seront reçus au pair, par les soussignés, en paiement de ce qui leur est dû.
HARPER & MERRICK,
fermiers du chemin à coulisse du railroad de Carrollton. 16 mai

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Bonneterre & Sweezy, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. 24 mai

AVIS.—La société existant entre les soussignés sous la raison de Spangenberg et Ferriday est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Toute somme due à la société sera reçue par l'un ou l'autre des soussignés ou par Butler, Simp & Co.
L. SPANGENBERG.
27 mai—10 J. C. FERRIDAY.

LE DOCTEUR PONS, de la Faculté de Paris, (ex-interne des Hôpitaux) vient de fixer sa résidence à la Nlle Orléans pour exercer sa profession.
Consultations à son domicile tous les jours de midi à deux heures, rue Condé, no 41, entre Ursulines et St Philippe. 27 mai—3p

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
PRET & ORTH, rue de Chartres No. 13
16 mai

HUILE DE BALEINE—50 futailles pure huile de baleine, en débarquement et à vendre par
ROBERT H. WHITE.
9 juin

FARINE ET WHISKEY—250 barils farine; 300 do Whiskey rectifié, à vendre par
M. MAHER, rue Poydras no 16.
8 juin

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses de sucre blanc, 20 do bruns, en débarquement du brick Osnard, à vendre par
R. GRONING & Co.
5 juin

150 boucauds sucre en magasin et à vendre par
LEBLANC & HAYDEL, rue Toulouse no 80.
24 mai

DOCTEUR BASTON, Accoucheur, demeurant actuellement rue du Canal, no. 11, entre les rues du Camp et des Magasins, chez Mde. Wouster.
27 mai

RIZ—150 tierçons prime article en magasin, à vendre par
L C D WOOD.
1 juin

SEL—1500 sacs sel de Liverpool, à vendre par
L C D WOOD.
1 juin

HARRICOTS—Quelques barils de haricots rouges et blancs, en magasin à vendre par
LAYET & AMELUNG, rue du Commerce.
3 juin

IL a été perdu hier, entre 6 et 9 heures du matin, un PORTEFEUILLE noir, contenant une somme de treize cents piastres, dont onze billets de cent piastres, deux de cinquante et le reste en petits billets. Le dit portefeuille a été perdu à partir de l'ancienne jusqu'à l'habitation de M. Gabriel Villeré. Il se ferme avec une ceinture élastique. Une forte récompense sera donnée à celui qui le rapportera au bureau de cette feuille, ou chez M. Gabriel Villeré. 3 mai

CHARLES H GRANT & CO
No. 46, rue de Chartres.
VIENNENT constamment un assortiment considérable de
MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, sofas, glaces, matelas en crin, et métier, en pierre. 1 avril

VIN DE BORDEAUX—300 barriques Vin de Bordeaux à vendre en débarquement de la Bonne Rachel, de Bordeaux, à l'encan. S'adresser à
J. MAGER, rue St. Louis.
30 mai

CHARBON—30 boucauds de charbon en débarquement du navire Chester, de Philadelphie; 83 boucauds de nortier, en débarquement du même navire, à vendre par
JAMES REED & Co., rue Royale, no 35.
25 mai

LES soussignés offrent à vendre, payable en billets de cette banque quelle banque de cette ville, une quantité de vin rouge et blanc en barriques, demi barriques et en caisses, eau-de-vie en demi pipes, vinaigre, couvertures de 2 points et autres articles. Les susdits billets seront reçus en paiement au même taux que les gourdes.
16 mai A. & L. CAVELLIER.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner, ayant des terrains dans les limites du 3me district de la 3me municipalité, d'avoir à se conformer dans deux mois de date de cette notification à une ordonnance du conseil, en date du 1er. février 1837, conçue en ces termes.
Résolu qu'il soit du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire faire ou réparer dans les deux mois qui suivront la sanction de la présente ordonnance, les banquettes en pièces de cyprès, avec contre banquettes et rigoles en carbonnes, aux choix des propriétaires, dans les bornes suivantes, savoir:
Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Urquhart.
Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg d'Enghien, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Morales.
Dans toute cette partie du 3me district, depuis la rue d'Enghien, jusqu'à la rue de Pauline inclusivement, de la profondeur jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes.
Et de devront aussi ordonner de faire faire dans le même temps et de la même manière, des banquettes dans cette partie du 3me. district, au dessus de la rue de l'Enghien, jusqu'à la rue Pologne, au delà de la rue de la Levée.
Résolu qu'ils devront faire faire, dans le même temps et en madriers de cyprès, de quatre pouces d'épaisseur, les banquettes dans toute cette partie du 3e ne. district, depuis cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes, et une ligne à cent vingt pieds au delà de la rue Morales, depuis la rue d'Enghien, jusqu'à la limite supérieure de Mr. L. B. Macarty.
Résolu que le dit voyer, devra à la demande des commissaires de police, donner de suite aux propriétaires des alignements et niveaux nécessaires pour faire, avec les dites banquettes en cas de négligence de la part des propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des dits commissaires de faire exécuter les travaux, après dix jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité, les dites banquettes après qu'elles auront été adoptées et finies, d'en certifier le compte. Et il sera du devoir du trésorier de la payer et de le remettre ensuite à l'avocat de la municipalité, qui en poursuivra le recouvrement.
Nouvelle-Orléans le 27 mai, 1837.
29 mai—2m A. ROUSSEAU, commissaire de police pour le 2d. district

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner ayant des terrains dans les limites du 3me district de la troisième municipalité, d'avoir à se conformer dans deux mois de date de cette notification à une ordonnance du conseil en date du 1er février 1837, conçue en ces termes.
Résolu, Qu'il sera du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire faire ou réparer dans les deux mois qui suivront la sanction de la présente ordonnance, les banquettes en pièces de cyprès, avec contre banquettes et rigoles en carbonnes, aux choix des propriétaires, dans les bornes suivantes, savoir:—
Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Urquhart.
Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg Franklin, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Morales.
Dans toute cette partie du 3me district depuis la rue d'Enghien, jusqu'à la rue [illegible], jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes.
Et ils devront aussi ordonner de faire faire dans le même temps et de la même manière, des banquettes dans cette partie du 3me district au dessus de la rue de l'Enghien, jusqu'à la rue Pologne au delà de la rue de la Levée.
Résolu, Qu'ils devront faire faire, dans le même temps et en madriers de cyprès, de quatre pouces d'épaisseur, les banquettes dans toute cette partie du 3me district, depuis cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes, et une ligne à cent vingt pieds au delà de la rue Morales, depuis la rue d'Enghien jusqu'à la limite supérieure de Mr. L. B. Macarty.
Résolu, Que le député voyer, devra à la demande des commissaires, donner de suite aux propriétaires des alignements et niveaux nécessaires [illegible]; en cas de négligence de la part des propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des dits commissaires de faire exécuter les travaux, après dix jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité [illegible]
Nlle-Orléans, 19 mai 1837.
19 mai—2m L. GUERIN, Commissaire de police.

BOEUF—Une partie de boeuf prime choix, en magasin à vendre par
LAYET & AMELUNG, rue du Commerce no 17
6 juin

SUCRE—900 boucauds de Sucre à vendre à diverses autorisations, par
A. & Z. CAVELIER
2 juin

SACS DE MAIS—4000 boîtes sacs de Maïs, en magasin et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.

SUCRE—40 boucauds Sucre d'une qualité supérieure; 30 barils et 100 barillets de Saindoux, et 50 barillets de Beurre de l'Ouest, à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY, rue Poydras no 18.
2 juin

FARINE—1000 barils Farine superfine de la marque de Baker, à vendre par
G. DORSEY, 44 rue de la Levée
2 juin

PORC—300 barils clear, 150 do mess, et 200 do prime, en magasin, à vendre par
LAYET & AMELUNG, rue du Commerce
2 juin

SAINDOUX—700 barillets prime saindoux, en feuilles, en bon ordre, en magasin, à vendre par
LAYET & AMELUNG, rue du Commerce.
2 juin

JAMBON—Côtes, épaules et jambons, arrivé au piéreux, et en bon ordre, en magasin, à vendre par
LAYET & AMELUNG, rue du Commerce.
2 juin

BINOCHE Frères, viennent de recevoir par le [illegible] navire [illegible] un Assortiment de NOUVEAUTÉS dans le dernier goût, tels que Mousseline et Jaconas, dessins riches, Objets de satin, Lingerie, Echarpes et Fichus, Toiles rayées Foulards de poche dans le dernier goût et autres articles de fantaisie, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.
30 mai rue Royale, encoignure St.-Louis.

DRAPS—Tout drap de Russie et Barraboy, par le navire Michigan, à vendre par
COIT & Co., rue de la Douane no 20.
30 mai

AU PUBLIC—Les soussignés étant arrangés pour être leur commerce et vendre à un très petit bénéfice pour le comptant, auront constamment à leur dépôt, en tout le bois durant l'année, un grand assortiment de provisions, de bois, chêne, hickory, frêne, &c., pour bateaux à vapeur, bois de chauffe pour la ville, [illegible], charbon de Liverpool, charbon, goudron, coquilles, sable, chaux de Thomaston, &c.
Les hôtels, les pensions, restaurations et les personnes qui achètent en gros y trouveront un grand avantage.
W E & R MURPHY,
1 juin 138, Vieux Bassin, entre Toulouse et St Louis

EN VENTE, à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Ann,
Explications du Maréchal Clauzel sur sa gestion d'Alger
25 mai—8

MAQUEREAUX—150 1/4 de barils no 1 et 2, 150 barils no do de do, 200 barils harangs, 2 do d'Eastport, 150 barils de vin doux de Malaga; 25 barils d'eau de vie américaine de preuve, à vendre par
ROBERT H. WHITE.
1 juin

DOUBLONS—Doublons mexicains à vendre par
J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville.
1 juin

VITRIERES—En acajou et ordinaires, à vendre par
W. & J. GRANT, 28 Douane
1 juin

HUILES—40 boucauds de blanc de baleine et 10 do huile de baleine clarifiée.
200 boucauds américains, 30 barils eau de vie de pêche, 5000 sacs en pièces, 300 caisses raisin de Muscat, à vendre à bon marché pour clore une consignation, par
L. C. D WOOD.
4 juin

EN débarquement de la barque Joséphine, venant de Philadelphie, et à vendre par le soussigné, un grand assortiment complet de Drogues et Médicaments, parmi lesquels se trouvent:
Des boîtes à vent usées complètes;
Des Trousses d'instrumens de chirurgie;
Des Lancettes d'Evans;
Des Bandages de Marsh;
Des do à pomme d'ivoire;
Des do en os, &c.
A A PEYCHAUD,
29 mars 123, rue Royale

Réunion de la direction de la société d'Agriculture de la Louisiane.
30 Janvier 1837
RESOLU qu'une récompense de $5000 sera décernée à la personne qui d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le coton employé pour le sucre peut avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.
27 jan—1m 2m E. ROUSSEAU, secrétaire.

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 3 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de [illegible], pour la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement du billet est arrêté.
19 mai STERNS, LANGDON & Co.

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr Stephan H. Burdush de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années de pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale No 102. 3 oct—6 m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heure.

Lithographie de l'Abeille.
LE soussigné, Directeur de la Lithographie de l'Abeille, a l'honneur d'informer Messrs. les Notaires, Architectes, Propriétaires, que toutes les copies d'actes notariés, lettres, circulaires, reçus et généralement tout ce qui est du ressort de l'écriture, s'exécute dans cet établissement avec toute la promptitude possible et à des prix très modérés; également les plans, les vues de campagnes, cartes de géographies etc. Il espère que on sera satisfait de cette nouvelle branche d'industrie.
14 av—3m P. LANGLUME.

NOUVELLES MARCHANDISES RECUES PAR LE NAVIRE LA CONSTITUTION.
LE soussigné a reçu dernièrement une grande quantité de marchandises de fantaisies, telles que parfumerie de toute espèce, savons, lavande, parfums, beaux bijoux, bouches d'oreilles, bagues, épingles, le tout propre au marché mexicain, coutellerie, pointes, accordéons, boîtes à couteaux, bretelles, harmonies, musique, et une grande variété d'articles nouveaux, qui, étant ajoutés aux marchandises déjà en magasin, en fait le plus complet et assortiment, à vendre à des prix très modérés en gros et en détail par
LANGLUME,
Rue Bourbon no 175, entre St Pierre et Toulouse
8 mai

RHUM—150 barils rhum, à vendre par
ROBERT H WHITE.
3 juin

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co, pour le commerce en bois et douves, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St. Marie et la Levée faubourg Lafayette, où toutes les commandes seront promptement exécutées.
P. DELAHOUSSAYE, W. MERRYFIELD
16 mars

CAPSULES gélatineuses au baume de copahu de A. Mothes—On trouve constamment chez le soussigné, les capsules ci-dessus; c'est un moyen de prendre le copahu en évitant son odeur désagréable, ainsi que les [illegible] et saveur au [illegible].
[illegible] A. A. PEYCHAUD, 123 rue Royale.

A LOUER, jusqu'au 1er. novembre, le magasin No. 51, rue du Camp, dernièrement occupé par le soussigné, possession en sera donnée de suite. S'adresser à
HOPKINS & WILCOCKS, rue du Camp
27 mai
Hopkins & Wilcocks, ont transporté leur bureau de commerce [illegible] au No. 75 rue du Camp.

TERMS OF T[illegible]
SUBSCRIPTION.—Twelve Dollars per annum, payable semi annually, in advance; [illegible] dollars for the tri-weekly country paper, payable for the year in advance, where no city [illegible]. No subscription will be discontinued until arrears are settled. In case of discontinuance, notice, in writing, must be given [illegible] previous to the expiration of subscription.
ADVERTISING.—One dollar per square for the first insertion, and half that price for each subsequent; any material alteration from original [illegible], will be charged as a new one. [illegible] lines or less a square.
[illegible] ADVERTISEMENTS ordered [illegible] will be charged one dollar for each insertion.
YEARLY ADVERTISERS.—M[illegible] forty dollars for [illegible]; Banks, Insurance Co., [illegible] institutions, [illegible] dollars [illegible] in both languages [illegible] and $80 for both languages.
MARRIAGE AND OBITUARY [illegible] calling the attention of the public [illegible] cards of passengers, benefits [illegible] one dollar per square, for the language.
COMMUNICATIONS OF A PERSONAL nature, when admissible shall [illegible] in advance.
A deduction of twenty-five per cent to Auctioneers, Sheriffs, Registers [illegible] of Real estate, [illegible] and 50 per cent, in English [illegible] of other property.
ADVERTISEMENTS out of the [illegible] of yearly advertiser, such as [illegible] sales, runaway slaves [illegible] will be charged for separate [illegible].
ADVERTISEMENTS not specifying [illegible] one month, and [illegible].
[illegible]

FOR ST MARTINSVILLE
And all intermediate [illegible]
[illegible] GRAY

FOR ST LOUIS
[illegible]

FOR LOUISVILLE and [illegible]
[illegible]

Coastwise T[illegible]

FOR PHILADELPHIA
The packet [illegible] Wakeman [illegible]
JAS REED

FOR PHILADELPHIA
THE regular packet [illegible]
[illegible] freight or passage [illegible]

FOR NEW YORK
The ship Orleans [illegible]

FOR NEW YORK
A 1 ship St Louis, [illegible]

FOR NEW YORK
[illegible]

European T[illegible]

FOR LIVERPOOL
[illegible] Clarissa Andrews [illegible]

FOR LIVERPOOL
The [illegible] Arab [illegible]
GO[illegible]

FOR GIBRALTAR
The [illegible] LAND, [illegible]

FOR HAVRE
The [illegible] Virginia, [illegible]

FOR COWES
[illegible] George, [illegible]
L H GAL[illegible]

FOR LIVERPOOL
The ship Echo, M[illegible]

FOR LIVERPOOL
The [illegible] Abbot [illegible]

FOR BORDEAUX
[illegible] Comet, [illegible]

Mexico and Texa[illegible]

FOR VERA CRUZ
[illegible] Lone, [illegible]
JOSE PRATS &

FOR FREIGHT [illegible]
[illegible] Octorora, [illegible]

FOR CHARLESTON
FOR CADIZ or [illegible]
Spain—The [illegible] Viscayna, [illegible]
A M[illegible]

MANUFACTURED TO[illegible]
and 60 kegs Kentucky [illegible] in store and for sale by
HEFFORD &

LARD—30 bbls [illegible] for sale by HEFFORD &

BUTTER—40 kegs [illegible] and for sale by HEFFORD

OIL (CASTOR)—50 [illegible] store and for sale by
HEFFORD &

PLANTATION PORK [illegible] Pork, consisting of [illegible] rumps, heads and shoulders [illegible]
M. MA[illegible]

CINCINNATI BACON, [illegible] store for sale by

FLOUR—1000 bbls [illegible] for sale by M. MA[illegible]

EXCHANGE on Bordeaux [illegible]

MESS PORK—30 bbls [illegible] sale by

EXPLANATION OF MAR[illegible] on his administration of A[illegible]
Lithographic Crayons, [illegible] Bookseller, corner of R[illegible]

RICE—50 tierces, a prime [illegible] sale by

OIL, &c—20 casks sperm [illegible] oil, 200,000 American [illegible] brandy, 30 Quaney Bags, 300 [illegible] for sale low to close consignment
L D C W[illegible]

MACKEREL—250 qr bbls [illegible] 150 halfs do do [illegible]
ROBE[illegible]

HERRING—200 bbls No 1 [illegible] sale by
RO[illegible]

WINE—10 Indian bbls [illegible] sale by
RO[illegible]

DOUBLOONS—150 Mex doubloons for sale by
M[illegible]

PORK—50 bbls clear pork [illegible] do, P. O., 1 pump do [illegible] by LAYET & AMELUNG

NOTICE
THE public is hereby cautioned [illegible] ting a note, dated March 2 [illegible] drawn by Sterns & Co., in favor [illegible] Thomas Dalton, as payment [illegible]
STERNS

[illegible] 1500 sacks [illegible] Coffee, [illegible] boxes [illegible] Havana, [illegible] Manzanillo [illegible]